

216C2201
FR0004023208-DIV23

29 septembre 2016

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

(Euronext Paris)

La société par actions simplifiée Premier Investissement et la société anonyme LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS le 29 septembre 2016.